

**MAIRIE DE SAINT MARC JAUMEGARDE**

**N°2018-20-DELIB-7-10**

**DELIBERATION**

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----

Extrait du Registre des Délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

-----

Séance du 29 mars 2018

COMMUNE  
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**A donné pouvoir :**

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

**Absente excusée :** Emmanuelle HARTMANN

**A été élue secrétaire :** Véronique REISER

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION  
DRESSES PAR GILLES MICHALEC / COMPTABLE  
PUBLIC / EXERCICE 2017 / BUDGET PRINCIPAL-  
BUDGET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE –  
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par Monsieur le comptable public Gilles MICHALEC de la Trésorerie Municipale d'Aix et Campagne et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs suivants :

- budget principal
- budget de distribution de l'eau potable
- budget de l'assainissement

**CONSIDERANT** l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion du comptable public.

Monsieur le Maire propose d'approuver les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par,

10 voix pour  
voix contre

4 abstention(s) Corinne LEGRAS, Guillaume  
SUEUR, Colette MOLLARET, Patrick MARKARIAN

**DECLARE** que les comptes de gestion :

- du budget principal
- du budget de distribution de l'eau potable
- du budget de l'assainissement

dressés par Monsieur le comptable public, Gilles MICHALEC pour l'exercice 2017 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Le Maire,  
Régis MARTIN

Accusé de réception en préfecture  
013-211300959-20180329-2018-20-delib-DE  
Date de réception préfecture : 30/03/2018